

JSK AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 70 000 €
Siège social : 19, rue Béranger à Paris 3^{ème} (75003)
RCS de Paris n° 518 259 387

(ci-après la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le quinze décembre, à 10 heures 30,

La société APPEASE, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 2, boulevard du Général de Gaulle à Montrouge (92120), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 908 087 745, représentée par son Président Monsieur Daniel MIMOUN, associée unique de la Société (« Associé Unique »),

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président de la Société, et nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 « Siège social » des statuts ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités de publicité légale.

PREMIÈRE DECISION

(Démission du Président de la Société, et nomination d'un nouveau Président)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Serge KUBRYK de ses fonctions de Président, à effet de ce jour, prend acte de cette démission.

Il donne quitus entier et définitif au Président de sa gestion à ses fonctions.

L'Associé Unique nomme :

- La société APPEASE, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 2, boulevard du Général de Gaulle à Montrouge (92120), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 908 087 745, représentée par son Président Monsieur Daniel MIMOUN,

En qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Serge KUBRYK.

Cette nomination, qui prend effet ce jour, est effectuée pour une durée indéterminée.

DEUXIEME DECISION***(Transfert de siège social)***

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de 19, rue Béranger à Paris 3^{ème} (75003) à 65, avenue de la République à Montrouge (92120), à compter du 15 décembre 2025.

En conséquence, l'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié comme suit :

« Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé à : 65, avenue de la République à Montrouge (92120) »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION***(Pouvoirs pour formalités)***

L'Associé Unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt, de publicité et d'enregistrement.

* *

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

bon pour acceptation des
fonctions de Président

Signé par :

DA81781F6C1E46E...

Pour la société APPEASE,
Monsieur Daniel MIMOUN, Associée unique et Présidente*

**signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président »*